



12-14, rue de l'église
75015 PARIS

BORDEREAU DE VERSEMENT

CONTRIBUTIONS À VERSER : Branche des Télécommunications - Plan de formation - Professionnalisation - FPSPP

à retourner avant le 28 Février 2011

Cadre réservé à Auvicom

Validation Pôle Conseil

Validation Pôle Gestion

A compléter obligatoirement

Personne à contacter : _____
 Entreprise Cabinet Comptable
 Fonction : _____
 Tél. direct : _____
 E-mail : _____

Masse salariale 2010 (MS) : _____ **A**
 Indiqué sur la DADS 1
 Effectif 2010 : _____ dont _____ hommes _____ femmes **B**
 Franchissement seuil de 10 salariés en _____ } **C**
 Franchissement seuil de 20 salariés en _____ }

RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

Activité principale à cocher **obligatoirement** *

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Opérateurs de télécommunications | <input type="checkbox"/> Producteurs, agrégateurs et éditeurs de contenus |
| <input type="checkbox"/> Sociétés de commercialisation de services de télécommunications | <input type="checkbox"/> Câblo-opérateurs |
| <input type="checkbox"/> Fournisseurs d'accès Internet | <input type="checkbox"/> Diffuseurs de programmes audiovisuels |
| <input type="checkbox"/> Fournisseurs de services de communication à distance | <input type="checkbox"/> Sociétés de gestion de réseaux optiques passifs |
| <input type="checkbox"/> Créateurs de sites Internet ou de portails | <input type="checkbox"/> Sociétés de centres d'appels télécoms |

* le détail des activités principales de la Branche des télécoms est consultable sur www.unetel-rst.com

Description de votre activité : _____

Convention collective appliquée : Télécoms (IDCC 2148) Autre Aucune

N° Siret : _____ Code Naf : _____

Raison sociale : _____

Enseigne commerciale : _____

FRANCHISSEMENTS DES SEUILS DE 10 ET 20 SALARIÉS

CONTRIBUTION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE 2011 BASÉE SUR L'EFFECTIF ET LA MASSE SALARIALE BRUTE 2010

	Taux de contribution à appliquer		
	Plan de formation	Professionnalisation	
ENTREPRISES DE MOINS DE 10 SALARIÉS Votre entreprise compte moins de 10 salariés	0,40%	0,15%	
ENTREPRISES DE 10 A 19 SALARIÉS Votre entreprise emploie entre 10 et 20 salariés - cas général hors cas de franchissement de seuil	0,90%	0,15%	
Votre entreprise emploie moins de 20 salariés mais a franchi le seuil de 10 salariés en ...	2008, 2009 ou 2010 (remplir cadre D)	0,40% (remplir cadre D1)	0,15% (remplir cadre D2)
	2007	0,60%	0,15%
	2006	0,80%	0,15%
ENTREPRISES DE 20 SALARIÉS ET PLUS Votre entreprise emploie plus de 20 salariés - cas général hors cas de franchissement de seuil Votre entreprise a franchi le seuil des 20 salariés en ...	0,90%	0,50%	
	2008, 2009 ou 2010	0,90%	0,15%
	2008, 2009 ou 2010	0,90%	0,15%
	2007	0,60%	0,15%
	2006	0,80%	0,15%
Votre entreprise a franchi simultanément le seuil des 10 et 20 salariés en ...	2008 ou 2009	0,90%	0,20%
	2008	0,90%	0,15%
	2007	0,60%	0,15%
	2006	0,80%	0,15%
	2005	0,90%	0,20%
Votre entreprise a franchi le seuil des 20 salariés en 2010, 2009, 2008, 2007, 2006 successivement à un franchissement de seuil de 10 salariés en ...	2004	0,90%	0,35%

Attention : Aucun allègement transitoire de participation n'est applicable en cas de franchissement de seuil de 10 ou 20 salariés dès la première année d'activité (Instruction DGI 5L 3-93, III B, 1.6.1993)
 Nota : Ces règles de franchissement de seuil ne s'appliquent que pour le premier franchissement de seuil de 10 ou de 20 salariés

ENTREPRISE DE 10 SALARIÉS ET PLUS OU -DE 10 SALARIÉS

Plan de formation	Choix 1 obligation légale	Choix 2 Versement libre	Choix 3 0,15 %		Plan de formation	D
Plan H.T. dont contribution au FPSPP*	0,90% <input type="checkbox"/> 0,80% <input type="checkbox"/> 0,60% <input type="checkbox"/>				MS x 0,40 % dont contribution au FPSPP*	D1
Déductions				E1		
Acomptes versés				E2		
Frais C.C.I				E3		
Autres dépenses				E4		
Total 1 (Plan H.T. - déductions)						
Attention : Le total doit être supérieur ou égal à 0,15% de la masse salariale						
Professionnalisation	Obligation légale					Professionnalisation
	0,50% <input type="checkbox"/>	0,35% <input type="checkbox"/>	0,20% <input type="checkbox"/>	0,15% <input type="checkbox"/>	E5	MS x 0,15 % dont contribution au FPSPP*
Professionnalisation H.T. dont contribution au FPSPP*						D2
Versement à AUVICOM						Versement à AUVICOM
H.T. (Total 1 + Professionnalisation H.T.)					H.T.	H.T. D1 + D2
T.V.A. (19,6 %)					T.V.A.	T.V.A. (19,6%)
T.T.C.					T.T.C.	T.T.C.

* Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (loi du 24/11/09 et accord de branche du 26/11/10)
 J'atteste l'exactitude des données ci-dessus. J'ai bien noté que 10% de l'obligation légale (plan + professionnalisation) sera reversé par Auvicom au Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) conformément à la Loi du 24/11/09.

Le Chèque doit être établi à l'ordre d'AUVICOM

- Chèque à l'ordre d'AUVICOM
N° : _____
- Virement à l'ordre d'AUVICOM
(joindre la copie de l'ordre de virement)

RIB

Banque 30002	Guichet 04158	N° de compte 0000063420U	Clé 82
-----------------	------------------	-----------------------------	-----------

IBAN : FR54 3000 2041 5800 0006 3420 U82

Date, Cachet et Signature

Fait à : _____ Le : _____ 2011

Signature et cachet de l'entreprise : _____

Le montant de votre contribution au FPSPP sera identifié sur le reçu libératoire qu'Auvicom vous adressera.
 Si vous souhaitez faire le calcul de cette contribution, appliquez la formule suivante : MS 2010 x taux légal (se reporter au tableau page 2 : plan + professionnalisation) x 10% = Z
 Sur le plan, votre contribution au FPSPP = 1/3 de Z - Sur la professionnalisation votre contribution au FPSPP = 2/3 de Z
 Liasse à nous retourner intégralement. Merci de la compléter au stylo bille en appuyant.



12-14, rue de l'église
75015 PARIS

BORDEREAU DE VERSEMENT

CONTRIBUTIONS À VERSER : Branche des Télécommunications - Plan de formation - Professionnalisation - FPSPP

à retourner avant le 28 Février 2011

Cadre réservé à Auvicom

Validation Pôle Conseil Validation Pôle Gestion

A compléter obligatoirement

Personne à contacter : _____
 Entreprise Cabinet Comptable
 Fonction : _____
 Tél. direct : _____
 E-mail : _____

Masse salariale 2010 (MS) : _____ **A**
Indiqué sur la DADS 1
Effectif 2010 : _____ dont _____ hommes _____ femmes **B**
Franchissement seuil de 10 salariés en 2 | 0 | _____ } **C**
Franchissement seuil de 20 salariés en 2 | 0 | _____ }

RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

Activité principale à cocher **obligatoirement** *

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Opérateurs de télécommunications | <input type="checkbox"/> Producteurs, agrégateurs et éditeurs de contenus |
| <input type="checkbox"/> Sociétés de commercialisation de services de télécommunications | <input type="checkbox"/> Câblo-opérateurs |
| <input type="checkbox"/> Fournisseurs d'accès Internet | <input type="checkbox"/> Diffuseurs de programmes audiovisuels |
| <input type="checkbox"/> Fournisseurs de services de communication à distance | <input type="checkbox"/> Sociétés de gestion de réseaux optiques passifs |
| <input type="checkbox"/> Créateurs de sites Internet ou de portails | <input type="checkbox"/> Sociétés de centres d'appels télécoms |

* le détail des activités principales de la Branche des télécoms est consultable sur www.unetel-rst.com

Description de votre activité : _____

Convention collective appliquée : Télécoms (IDCC 2148) Autre Aucune

N° Siret : _____ Code Naf : _____

Raison sociale : _____

Enseigne commerciale : _____

FRANCHISSEMENTS DES SEUILS DE 10 ET 20 SALARIÉS

CONTRIBUTION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE 2011 BASÉE SUR L'EFFECTIF ET LA MASSE SALARIALE BRUTE 2010

	Taux de contribution à appliquer			
	Plan de formation	Professionnalisation		
ENTREPRISES DE MOINS DE 10 SALARIÉS Votre entreprise compte moins de 10 salariés	0,40%	0,15%		
ENTREPRISES DE 10 A 19 SALARIÉS Votre entreprise emploie entre 10 et 20 salariés - cas général hors cas de franchissement de seuil	0,90%	0,15%		
Votre entreprise emploie moins de 20 salariés mais a franchi le seuil de 10 salariés en ...	2008, 2009 ou 2010 (remplir cadre D)	0,40% (remplir cadre D1)	0,15% (remplir cadre D2)	
	2007	0,60%	0,15%	
	2006	0,80%	0,15%	
ENTREPRISES DE 20 SALARIÉS ET PLUS Votre entreprise emploie plus de 20 salariés - cas général hors cas de franchissement de seuil	0,90%	0,50%		
Votre entreprise a franchi le seuil des 20 salariés en ...	2008, 2009 ou 2010	0,90%	0,15%	
	2008, 2009 ou 2010	0,90%	0,15%	
	2007	0,60%	0,15%	
	2006	0,80%	0,15%	
	2005	0,90%	0,20%	
Votre entreprise a franchi simultanément le seuil des 10 et 20 salariés en ...	2008 ou 2009	0,90%	0,15%	
	2007	0,60%	0,15%	
	2006	0,80%	0,15%	
	2005	0,90%	0,20%	
	2004	0,90%	0,35%	
Votre entreprise a franchi le seuil des 20 salariés en 2010, 2009, 2008, 2007, 2006 successivement à un franchissement de seuil de 10 salariés en ...	2008 ou 2009	0,90%	0,15%	
	2007	0,60%	0,15%	
	2006	0,80%	0,15%	
	2005	0,90%	0,20%	
	2004	0,90%	0,35%	

Attention : Aucun allègement transitoire de participation n'est applicable en cas de franchissement de seuil de 10 ou 20 salariés dès la première année d'activité (Instruction DGI 5L 3-93, III B, 1.6.1993)
 Nota : Ces règles de franchissement de seuil ne s'appliquent que pour le premier franchissement de seuil de 10 ou de 20 salariés

ENTREPRISE DE 10 SALARIÉS ET PLUS OU -DE 10 SALARIÉS

Plan de formation	Choix 1 obligation légale	Choix 2 Versement libre	Choix 3 0,15 %		Plan de formation	D
Plan H.T. dont contribution au FPSPP*	0,90% <input type="checkbox"/> 0,80% <input type="checkbox"/> 0,60% <input type="checkbox"/>				MS x 0,40 % dont contribution au FPSPP*	D1
Déductions						
Acomptes versés	_____ , ___	_____ , ___	_____ , ___	E1		
Frais C.C.I	_____ , ___	_____ , ___	_____ , ___	E2		
Autres dépenses	_____ , ___	_____ , ___	_____ , ___	E3		
Total 1 (Plan H.T. - déductions)	_____ , ___			E4		
Attention : Le total doit être supérieur ou égal à 0,15% de la masse salariale						
Professionnalisation	Obligation légale				Professionnalisation	
	0,50% <input type="checkbox"/>	0,35% <input type="checkbox"/>	0,20% <input type="checkbox"/>	0,15% <input type="checkbox"/>	MS x 0,15 % dont contribution au FPSPP*	D2
Professionnalisation H.T. dont contribution au FPSPP*	_____ , ___			E5		
Versement à AUVICOM					Versement à AUVICOM	
H.T. (Total 1 + Professionnalisation H.T.)	_____ , ___			H.T.	H.T. D1 + D2	_____ , ___
T.V.A. (19,6 %)	_____ , ___			T.V.A.	T.V.A. (19,6%)	_____ , ___
T.T.C.	_____ , ___			T.T.C.	T.T.C.	_____ , ___

* Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (loi du 24/11/09 et accord de branche du 26/11/10)
 J'atteste l'exactitude des données ci-dessus. J'ai bien noté que 10% de l'obligation légale (plan + professionnalisation) sera reversé par Auvicom au Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) conformément à la Loi du 24/11/09.

Le Chèque doit être établi à l'ordre d'AUVICOM

- Chèque à l'ordre d'AUVICOM
N° : _____
- Virement à l'ordre d'AUVICOM
(joindre la copie de l'ordre de virement)

RIB

Banque 30002	Guichet 04158	N° de compte 0000063420U	Clé 82
-----------------	------------------	-----------------------------	-----------

IBAN : FR54 3000 2041 5800 0006 3420 U82


Date, Cachet et Signature

Fait à : _____ Le : _____ 2011


Signature et cachet de l'entreprise : _____

Le montant de votre contribution au FPSPP sera identifié sur le reçu libératoire qu'Auvicom vous adressera.
 Si vous souhaitez faire le calcul de cette contribution, appliquez la formule suivante : MS 2010 x taux légal (se reporter au tableau page 2 : plan + professionnalisation) x 10% = Z
 Sur le plan, votre contribution au FPSPP = 1/3 de Z - Sur la professionnalisation votre contribution au FPSPP = 2/3 de Z
 Liasse à nous retourner intégralement. Merci de la compléter au stylo bille en appuyant.

Pour toute information concernant les contributions formation professionnelle continue 2011 de votre entreprise:

 Calculez votre versement en ligne : www.auvicom.info

 Posez vos questions par mail : collecte@auvicom.info

 N'hésitez pas à prendre contact avec votre conseillère Auvicom ou à utiliser la permanence téléphonique qui sera assurée du

15 février au 31 mars 2011
les lundis et jeudis de 14h à 18h

01 44 37 91 39

BORDEREAU DE VERSEMENT 2011

*Formation professionnelle continue
(masse salariale 2010)*